

Conseil d'administration Séance du 13 décembre 2021

ACTE ADMINISTRATIF Acte 62 /2021 QUESTIONS BUDGETAIRES

Budget Initial 2022

Vu les articles L712-1 à L712-6 modifiés Vu l'article L719-7 du code de l'éducation Vu l'article R719-68 du code de l'éducation Vu l'article 33 des Statuts de l'Université

Le Conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

Autorisations d'emplois :

1 371,73 ETPT sous plafond Etat; 1 560,64 ETPT sous plafond global.

Autorisations d'engagement :

- > sur le budget principal : 163 360 725,83 €
- > sur le budget du SAIC : 2 069 539,63 €
- > sur le budget de la Fondation : 300 000,00 €

Crédits de paiement :

- > sur le budget principal : 172 252 304,83 €
- > sur le budget du SAIC : 2 069 539,63 €
- > sur le budget de la Fondation : 300 000,00 €

Prévisions de recettes :

- > sur le budget principal : 160 911 411,76 €
- > sur le budget du SAIC : 1 676 803,67 €
- > sur le budget de la Fondation : 300 000,00 €

Solde budgétaire :

- > sur le budget principal : -11 340 893,07 €
- > sur le budget du SAIC : 392 735,96 €
- > sur le budget de la Fondation : 0 €

Le Conseil d'administration approuve les prévisions comptables suivantes :

Variation de trésorerie :

- > sur le budget principal : -11 040 893,07 €
- > sur le budget du SAIC : 392 735,96 €
- > sur le budget de la Fondation : 0 €

Résultat patrimonial:

> sur le budget principal : 615 128 €
> sur le budget du SAIC : 168 786 €
> sur le budget de la Fondation : 0 €

Capacité d'autofinancement :

> sur le budget principal : 3 315 128 €
> sur le budget du SAIC : 245 786 €
> sur le budget de la Fondation : 0 €

Variation du fonds de roulement :

> sur le budget principal : -5 625 809 €
> sur le budget du SAIC : -2 683 €
> sur le budget de la Fondation : 0 €

A Saint Etienne le 14 décembre 2021 Le Président du Conseil d'Administration, Président de l'Université,

Florent PIGEON